



**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 juillet à 18h15**, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

**Présents** : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, André VEYRAT, Benoît BELTRA, Antoine FERNANDEZ, Guy MOUCHERAUD, Pascal PATE, Xavier VERGNES.

**Absents excusés** : Pascal THEVENIAUD, Marie-Odile ANTIGNAC, Anne BOUDES, Patrice COSTE, Marcel LAUTIER, Audrey PREGET, Camille COMIN.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Guy MOUCHERAUD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Rapport annuel du Syndicat Centre Hérault
- Décision modificative

Accepté à l'unanimité

#### **Rapport annuel du Syndicat Centre Hérault :**

Le Syndicat Centre Hérault nous a fait parvenir son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2023. Ce document est disponible et consultable en mairie. Après en avoir fait un résumé, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération qui prend acte de la présentation de ce rapport. Voté à l'unanimité.

#### **Décision modificative :**

Monsieur Ascencio FERNANDEZ, adjoint délégué aux finances, explique que le comptable du Trésor Public nous a demandé de prendre une décision modificative budgétaire : en effet, la reprise de résultat au compte 002 est erronée sur le budget primitif 2024 : 590 742,21 € au lieu de 549 092,80 €.

Monsieur Fernandez propose de modifier le compte 002 en inscrivant la somme de 549 092,80

Puis de rajouter :

Au 732221	1 649,41
Au 73223	7 000,00
Au 73111	21000,00
Au 74111	6 000,00
Au 741127	6 000,00

Voté à l'unanimité

#### **PLH (Plan Local de l'Habitat) :**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes afin de préciser et ajuster le projet de l'habitat au sein de l'intercommunalité.

Cette réunion permettant de regrouper plusieurs communes par bassin de vie doit permettre une réflexion collective pour envisager la production de logements, opérationnaliser le développement du parc social, consolider la politique de l'habitat et identifier les éventuels gisements fonciers mobilisables.

D'autres réunions seront organisées courant 2025.

### **Point travaux :**

- Il est proposé l'acquisition de 4 nouveaux blocs béton. Voté à l'unanimité
- Nous avons reçu les devis pour la réfection de la toiture de la mairie afin de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau dans les appartements au-dessus de la mairie lors des grosses pluies. Les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année. Voté à l'unanimité.
- Les platanes seront ébourgeonnés en septembre par l'entreprise Carceller
- La démolition pour la mise en sécurité des anciens bâtiments du terrain avenue de Popian est terminée. Nous devons à présent garantir l'étanchéité du mur voisin et prévoir l'arrase des murs.

### **Point Festivités :**

Cette saison a été riche en festivités : salon des vins, fête de la musique, fête nationale, marché au terroir. Toutes ces soirées ont connu un vif succès auprès des Saint Bauzillois.

Monsieur le Maire rappelle à la commission festivités qu'il convient d'organiser la fête des vendanges qui aura lieu les 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre.

Le forum des associations sera organisé le samedi 7 septembre à partir de 9h sur la place.

### **Géoparc - Terres d'Hérault :**

Monsieur le Maire explique qu'un géoparc est un territoire présentant un patrimoine géologique d'importance internationale avec des actions de protection et de valorisation de sites d'intérêt géologiques. Pour préserver et valoriser ce patrimoine unique, le Département porte un dossier de candidature en faveur du Géoparc « Terres d'Hérault » auprès de l'UNESCO car l'Hérault regorge d'une diversité exceptionnelle de roches. Notre commune rentre dans ce périmètre et des panneaux seront installés à l'entrée du village pour le signifier.

### **Point EHPAD :**

Monsieur le Maire explique que le Directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé) a été invité à l'EHPAD. Il a beaucoup apprécié le lieu et la politique de fonctionnement de l'établissement.

Nous lui avons demandé la possibilité de réaliser 2 nouvelles chambres dans l'ancien appartement des soeurs, nous devrions avoir sa réponse en début d'année 2025.

### **Questions diverses :**

Dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, les services de l'Etat nous a fait parvenir 4 panneaux à installer sur notre massif. Ils sont équipés d'un QR code permettant de connaître le niveau de risque d'incendie.

Nous avons reçu le rapport du radar pédagogique installé avenue de Popian. Nous pouvons constater que plus de 96% des véhicules entrants roulent à moins de 50km/h. Ce rapport sera transmis au service des routes du Département.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Verdé Delisle concernant l'acquisition de l'emplacement réservé n°8 dans notre PLU. Cet emplacement réservé doit permettre la continuité de l'élargissement de la rue du Chemin de Gignac afin de sécuriser le carrefour (avenue de Popian, route de l'Apparition et rue du Chemin de Gignac) car seul ce tronçon de voirie est limité actuellement à 4,50 mètres.

Après en avoir discuté, le Conseil donne plein pouvoir à Mr le Maire et Mr André VEYRAT pour discuter de ce projet avec les propriétaires.

La séance a été levée à 20h30

Le Maire  
Grégory BRO

Le secrétaire de séance  
Guy MOUCHERAUD